

CONTRAT PEDAGOGIQUE DE CESURE

Contrat établi en trois exemplaires.

Le présent contrat est établi entre l'étudiant.e
né.e le année d'inscription
domicilié(e).....

et l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes, située au 10 Grand rue, 30 000 Nîmes, représentée par sa Directrice générale.

Ce contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant(e) est autorisé.e à effectuer une période de césure

du au
et à réintégrer l'Esban à son retour

- En 2^{ème} année
 En 4^{ème} année

Résumé du projet de césure

.....
.....
.....

Modalités de suivi pédagogique

.....
.....
.....

Montant des droits d'inscription en césure hors D.E. Production : 30 euros

Montant des droits d'inscription en césure D.E. Production : 520 euros

Maintien de la bourse (seulement en cas d'une autre formation suivie avec assiduité à l'Esban ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur habilité à recevoir des boursiers) :

- Oui
 Non

Date et signature de l'étudiant.e

Le coordinateur de l'année de l'étudiant à l'Esban

Nom et Prénom

Date et signature

La directrice générale de l'Esban ou son représentant par délégation

Nom et Prénom

Date et signature

L'attention de l'étudiant est attirée sur le fait que tout déplacement à l'étranger dans le cadre d'un contrat de travail relève de la législation du travail du pays concerné, dans le cas de pratiques de loisirs, de sa propre responsabilité civile et des assurances santé qu'il aura contractées au préalable à cette fin.